

M. BREVET demande que les parcelles AB 8 et AB 9
à Bassillac
soient classées en zone verte (N) comme l'indiquent les

lettres du 19/5/2019 de M. le Président de l'assemblée

"Le Petit Bate" (lettre jointe n° 4) (avec le flyer)
relatif au cadastre PCU 2014
= document vérifié